

Image not found or type unknown



Droit d acces compte du tuteur

Par **raizer27**, le **25/11/2013** à **00:28**

Bonjour je présent la situation ma copine (17) vie avec sont pere depuis plus de 3 ans depuis la mort de sa mère (il était divorcer depuis longtemps). Elle recoi sur sont compte a elle une penssion Cnracl qui est de plus de 500 euros et sont pere le verse sur sont compte personnel pour des frais alimentaire, scolaire mais elle ne lui coute pas 500 euros cas elle est en école public de coiffure et elle dors et mange tout la semaine a sont lycée et le weekend elle vit avec moi. Elle na que très rarement de l argent pour s habiller et pas d argent de poche.rnrnDonc ma question sont pere a t il le droit de prendre la totaliter de la pension pour lui et ne rien donner a sa fille sans lui rendre des compte . Merci

Par **raizer27**, le **26/11/2013** à **18:51**

up